

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-2645

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE 35**ÉTAT D**

« Avances à l'audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	30 000 000
ARTE France	0	4 000 000
Radio France	0	10 000 000
France Médias Monde	0	4 000 000
Institut national de l'audiovisuel	0	1 000 000
TV5 Monde	0	1 000 000
Jeunesse (<i>ligne nouvelle</i>)	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement d'appel a pour objet de sanctuariser une partie des crédits dédiés aux programmes jeunesse en créant un nouveau programme intitulé « Jeunesse » doté de 50 millions d'euros.

Pour ce faire, l'amendement propose de diminuer de 30 millions d'euros les crédits du programme 841 « France Télévisions », de 10 millions d'euros les crédits du programme 843 « Radio France », de 4 millions d'euros les crédits des programmes 842 « ARTE France » et 844 « France Médias Monde », et de 1 million d'euros les crédits des programmes 845 « Institut national de l'audiovisuel » et 846 « TV5 Monde », soit une diminution globale de 50 millions d'euros des crédits de ces six programmes.

Cet amendement poursuit l'objectif d'inciter à davantage de synergies entre les sociétés de l'audiovisuel public, notamment en faveur de la politique jeunesse. Si les 50 millions d'euros de ce nouveau programme ne correspondent pas à l'ensemble des dépenses jeunesse de l'audiovisuel public, et si des synergies existent déjà, notamment autour de la plateforme Lumni, elles doivent être renforcées afin de proposer une offre jeunesse de qualité, mutualisée, fournie et lisible.